



## Avis de Soutenance

Monsieur Maxime MEYER

Droit

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*Gouverner les gouvernants : Eugène Pierre (1848-1925), le droit parlementaire au service de la République*

dirigés par Monsieur Mathieu TOUZEIL-DIVINA

Soutenance prévue le **vendredi 29 novembre 2019** à 14h30

Lieu : Université Toulouse I Capitole Anciennes Facultés 2 et 4, rue Albert-Lautmann 31000  
Toulouse  
Salle : Maurice Hauriou

### Composition du jury proposé

M. Mathieu TOUZEIL-DIVINA	Université Toulouse I Capitole	Directeur de thèse
M. Armel LE DIVELLEC	Université Paris II Panthéon-Assas	Rapporteur
M. Alain LAQUIEZE	Université Paris Descartes	Rapporteur
M. Richard GHEVONTIAN	Université d'Aix-Marseille	Examineur
Mme Wanda MASTOR	Université Toulouse I Capitole	Examineur
Mme Corinne LUQUIENS	Conseil constitutionnel	Examineur

**Mots-clés :** Droit constitutionnel, Droit parlementaire, Histoire des idées politiques, Parlement, Doctrine,

### Résumé :

Eugène Pierre (1848-1925) est célèbre parmi les juristes et historiens pour avoir occupé avec une longévité et une autorité particulières le Secrétariat général de la présidence de la Chambre des députés sous la Troisième République et avoir légué à la littérature constitutionnelle et politique son *Traité de droit politique, électoral et parlementaire*. Bien que reconnu comme une figure tutélaire en droit parlementaire en particulier, et en droit constitutionnel en général, Eugène Pierre n'avait pas fait - jusque récemment - l'objet d'une étude d'ensemble. Le but des présents travaux est de mettre en lumière l'influence qu'Eugène Pierre a entendu exercer sur les institutions politiques de la Troisième République. A partir d'une analyse des travaux écrits et de l'environnement politique et administratif de l'auteur (Titre liminaire), il s'agit de montrer que l'œuvre du Secrétaire général est avant tout une œuvre de conservation des institutions républicaines. Convaincu du bien-fondé du gouvernement républicain, représentatif et parlementaire, l'auteur s'engage dans une entreprise de légitimation des institutions, en particulier du Parlement, à travers la modération du pouvoir de celui-ci et l'expression d'un régime politique relativement équilibré. Loin d'apparaître comme un défenseur acharné du Parlement, Eugène PIERRE a ainsi conçu un travail de rationalisation permettant de favoriser la pérennisation de l'institution parlementaire (Première partie). Ces objectifs généraux trouvent leur concrétisation et leurs moyens dans le droit parlementaire alors globalement conçu comme un outil de limitation des pouvoirs des Assemblées parlementaires (Seconde partie).